



Interreg
Euro-MED



Co-funded by
the European Union

7^e réunion du Comité de Suivi

21 novembre 2023 – Ljubljana



Agenda & Décisions

Mot de bienvenue de la Présidence et de l'Autorité de

Gestion : confirmation quorum participants et absence de conflits d'intérêts

9h00 – 10h30

2e appel Interreg Euro-MED (projets thématiques), 2e phase de sélection (finale) :

- Présentation
- Questions/réponses
- Décision

10h30 – 11h00

Pause café

11h00 – 12h30

Etat de l'art mise en œuvre procédure et outils Interreg Euro-MED

Décision sur :

- Méthodologie de remboursement pour l'assistance technique
- Calendrier et principales caractéristiques des appels en 2024

- Présentation
- Questions/réponses
- Décision

Brève information/mise à jour sur :

- Conventions de financement pays IAP
- Systèmes de gestion et de contrôle



- Systèmes de monitoring (Jems)
 - Questions/réponses

Accueil des présidences 2024 : Malta et Monténégro

Date et modalités du prochain Comité de Suivi

Divers

Synthèse Présidence / AG

12h30

Fin de la réunion et déjeuner

Décisions :

1. Le Comité de suivi approuve la sélection finale de 56 projets thématiques (toutes missions confondues) dans le respect du seuil minimum requis prévu par les cahiers des charges (un score total de 35 points minimum). Certains projets sont approuvés sous conditions qui seront traitées pendant la phase de pré-contractualisation (Cf. ci-joint la liste mise à jour). Cette décision implique une augmentation de l'enveloppe budgétaire indicative prévue dans les cahiers des charges (86 M€ en budget total), soit : un engagement financier pour le programme s'élevant à 94 902 925 € de fonds Interreg (118 628 655 € budget total) portant à 52,7% le taux de programmation (comprenant les appels Gouvernance). Les fonds alloués aux projets doivent être considérés comme un maximum, ils sont susceptibles d'être réduits lors de la phase de pré-contractualisation (questions relatives aux investissements, aides d'état). Les éventuelles réductions budgétaires seront formellement soumises à la validation du Comité.
2. Deux nouveaux appels à projets thématiques seront ouverts au cours du premier semestre 2024 : un second appel standard (enveloppe budgétaire estimée d'environ 44 M€) et un appel stratégique territorial (enveloppe budgétaire estimée d'environ 35 M€). Les cahiers des charges de ces nouveaux appels seront soumis prochainement au Comité de Suivi pour approbation. Les budgets des autres futurs appels pourront être discutés et modifiés ultérieurement par le Comité de suivi, en fonction également des fonds Interreg non utilisés par les projets approuvés.
3. Le Comité approuve le document cadre sur le mécanisme et le calcul de l'assistance technique (certains amendements seront ajoutés selon les commentaires du Comité ; la version finale du document sera jointe avec le compte-rendu de la réunion).
4. Concernant les points d'information inclus dans l'agenda mais non traités pendant le Comité par manque de temps, le Secrétariat Conjoint transmettra les présentations avec le compte-rendu de la réunion.
5. La Présidence du Programme durant l'année 2024 sera assurée par Malte (premier semestre) et Monténégro (deuxième semestre).
6. La prochaine réunion du Comité de Suivi (en ligne) est prévue en février 2024.